

28/09/2004

Rapport sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Contribution de la France

1. Introduction

Les inégalités de développement à l'échelle mondiale constituent certainement l'une des plus criantes injustices du monde contemporain. Pour y remédier, la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, s'est donnée un programme d'action, ambitieux et contraignant. Ce programme a pris la forme des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La France, qui a participé pleinement à l'élaboration de ce consensus, agit d'ores et déjà avec détermination pour atteindre ces objectifs. Même si ces objectifs ne peuvent à eux seuls épuiser l'agenda de l'aide au développement, la France réforme actuellement en profondeur sa politique de développement afin de l'orienter plus fortement vers la réalisation des OMD. Elle estime en effet qu'elle a dans ce domaine un devoir de responsabilité partagée. L'appropriation indispensable par les pays destinataires de l'aide justifie ce partage de la responsabilité.

Profondément attachée à ce devoir de solidarité, la France s'engage pour une mobilisation toujours plus importante du financement pour le développement. S'inscrivant pleinement dans l'esprit de la Conférence de Monterrey (mars 2002), elle tente de promouvoir des solutions novatrices et accueille favorablement toutes les initiatives en ce sens. La France s'efforce aussi de dégager des fonds pour financer son aide publique au développement ; elle a donc pris l'engagement de revenir en 2007 à un effort d'aide de 0,5% de son Revenu national Brut (RNB), en vue d'atteindre en 2012 l'objectif de 0,7% préconisé par l'ONU.

Dans ces conditions, lucide sur les difficultés rencontrées, mais déterminée, la France prépare activement et objectivement l'échéance de 2005 qui verra les chefs d'Etat procéder, à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la première évaluation de la réalisation des OMD. Ils fixeront également des priorités stratégiques pour parvenir à cette réalisation. Le rôle de l'Union européenne dans la définition de ces orientations peut être déterminant, compte tenu de son poids dans l'APD mondiale.

2. Orientation de la politique de développement et des instruments d'aide vers les OMD

2.1. Politique de développement

L'action de la France en matière d'APD est orientée autour des priorités suivantes : Afrique (notamment dans le cadre du NEPAD), engagement pour les biens publics mondiaux et une régulation de la mondialisation, développement durable, gouvernance démocratique, diversité culturelle et francophonie. Ces priorités conservent toute leur pertinence pour l'action internationale de la France. Mais le dispositif d'aide publique au développement est en cours d'adaptation pour prendre pleinement en compte, parmi ses objectifs prioritaires, la réalisation des OMD.

Des stratégies pluriannuelles de référence dans **6 secteurs prioritaires**, qui s'appliqueront à l'action de tous les acteurs publics du développement, seront ainsi mises en place :

- **L'éducation (enseignement de base notamment)**, en contribuant en priorité à l'objectif "Education primaire pour tous, filles et garçons, d'ici à 2015" ;

- **L'eau et l'assainissement**, en contribuant à l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici à 2015 ;
- La **santé et la lutte contre le SIDA**, en contribuant aux Objectifs du Millénaire dans ce domaine (réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle, enrayer la propagation des grandes maladies) ; s'agissant de la lutte contre le SIDA, en privilégiant une approche équilibrée entre la prévention et le traitement et en accordant une attention particulière à la question de l'accès aux médicaments ;
- **L'agriculture et la sécurité alimentaire**, en contribuant à l'objectif de réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de population souffrant de la faim ;
- Le développement des **infrastructures en Afrique subsaharienne**, en favorisant notamment les infrastructures régionales ;
- La **protection de l'environnement et de la biodiversité** dans les pays en développement, notamment dans le domaine forestier.

2.2. Efficacité de l'aide

- Répartition des ressources

➤ Répartition par instrument :

- L'aide française reste largement bilatérale (celle-ci représente 66% de notre APD en 2002). Ce niveau est cependant en légère baisse par rapport à la moyenne du milieu des années 1990 (75%), en raison principalement de l'augmentation importante des niveaux de l'aide européenne. La principale cause de l'augmentation actuelle de l'APD bilatérale réside dans les allègements de dette consentis dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE).
- La croissance de la part communautaire de l'aide française, déjà constatée à la fin des années 1990, se poursuit et s'accélère même, puisqu'elle passe de 750 M€ en 1999 à 1,365 Md € en 2002. S'agissant du FED, instrument auquel la France contribue à hauteur de 24,3% (ce qui fait de notre pays le premier contributeur), les versements de la France sont passés de 268 M€ en 1999 à 593 M€ en 2004. Au total, le volet communautaire représente, en 2002, 23 % de l'aide totale française (contre 14% en 1999).
- L'aide multilatérale reste globalement stable, avec un volume de 620 M€ en 2002, soit 11% de notre aide totale. Cette stabilité cache des évolutions contrastées de ses composantes. Nos contributions obligatoires aux diverses agences des Nations Unies sont en hausse à 156 M€ en 2002 ; cette tendance devrait se confirmer ces prochaines années. Notre participation à la Facilité pour la réduction de la pauvreté pour la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI) est en diminution. Enfin, l'effort français à destination des banques et fonds multilatéraux de développement augmente sensiblement.

➤ Répartition par zone géographique :

- La première priorité de l'aide française reste le continent africain. Ainsi, en 2002, la part de l'Afrique dans l'aide bilatérale française s'est élevée à 72%. L'Afrique sub-saharienne en reçoit 60%, sous l'effet notamment de la montée en puissance de l'initiative PPTE., soit 18% de l'aide bilatérale tous bailleurs confondus. Les autres composantes de l'intervention de la France (coopération technique, aide projet et programme) sont restées pour leur part relativement stables depuis 1999.
- L'aide à l'Afrique du Nord représente 12% de notre APD bilatérale. Cette partie du continent reste un partenaire privilégié de notre pays, dont l'aide représente 22% de la totalité de l'aide bilatérale à la région.
- L'aide française aux autres régions est restée stable depuis 6 ans. La part de l'Amérique centrale et du Sud représente près de 5% ; les principaux pays bénéficiaires en sont la Bolivie, le Brésil et Haïti. En 2000 et en 2001, l'Asie centrale et du Sud a bénéficié d'environ 2% de notre aide, alors que l'année 2002 constitue une exception avec des flux négatifs de 57 M€ en raison d'un montant important de

remboursements d'anciens protocoles du Trésor par l'Inde. En Extrême Orient, notre aide est en légère augmentation, à 270 M€ en 2002 (soit 7% de l'aide bilatérale totale). Les principaux bénéficiaires dans cette région sont le Vietnam, la Chine et l'Indonésie. Enfin, les pays du Moyen-Orient reçoivent en moyenne 96 M€ par an sur la période 2000-2002, le bénéficiaire principal étant le Liban.

- **Harmonisation et coordination :**

➤ La France soutient les efforts d'harmonisation et adopte une approche volontariste pour progresser dans la mise en œuvre des principes définis en commun. Elle recommande de passer dès maintenant de la définition de bonnes pratiques à la phase de mise en œuvre. Pour cela, une volonté politique forte est nécessaire, tant de la part des responsables des organismes en charge de l'aide que des autorités des pays partenaires.

La France défend l'idée que la coordination entre bailleurs de fonds et l'harmonisation de leurs pratiques doivent être placées sous la responsabilité du pays partenaire. Confier l'initiative aux autorités du pays partenaire suppose un renforcement de leurs capacités et la mise en place de mécanismes de responsabilité mutuelle comportant en particulier des indicateurs de suivi des résultats. L'harmonisation doit tendre vers la simplification des procédures et, chaque fois que cela est possible, vers le recours aux systèmes d'information et aux procédures de gestion du pays bénéficiaire. En particulier, les bailleurs de fonds doivent aligner leurs interventions sur les stratégies de réduction de la pauvreté telles qu'inscrites dans les CSLP, quand elles existent. Ils doivent néanmoins conserver un niveau satisfaisant d'assurance quant à la bonne utilisation des fonds.

L'harmonisation doit concerner toutes les modalités de l'aide : aide projet, programmes sectoriels, aide budgétaire, coopération technique. Souvent associée aux appuis budgétaires ou aux aides sectorielles, l'harmonisation ne doit pas entraîner la fin de l'aide projet, en particulier dans certains pays ou secteurs où cette forme d'aide paraît mieux adaptée.

D'une façon plus générale, l'harmonisation doit rester compatible avec le maintien d'une certaine diversité dans les approches des donateurs, de façon à ce que tous les soutiens ne s'orientent pas sur les mêmes secteurs et afin de permettre aux pays partenaires de bénéficier d'une diversité d'expériences et d'instruments à l'appui de leurs propres stratégies.

En matière d'efficacité de l'aide, nous soutenons de façon déterminée les initiatives de la Banque mondiale pour une gestion de l'aide mieux orientée vers l'obtention de résultats concrets. La France est favorable à la mise en place de tels processus de gestion par l'ensemble des Banques multilatérales de développement et des agences ou coopérations bilatérales.

➤ Sur le terrain :

Au **Mozambique**, nous avons intégré un processus d'harmonisation relativement avancé s'appuyant essentiellement sur le processus G11 (regroupement des principaux bailleurs). Dans ce cadre, nous avons mis en place une aide budgétaire globale pour le financement du PARPA (Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue). D'autres actions dans le cadre du G11 sont à l'étude. Cette aide budgétaire est mise en œuvre dans le cadre du C2D signé entre le Mozambique et la France. Elle se traduit entre autres par une aide programme dans le domaine de la santé, comme c'est le cas en **Ouganda**. Privilégiant l'aide budgétaire sectorielle, les C2D seront, d'une façon générale, amenés à jouer un rôle majeur dans le processus d'harmonisation de l'aide française.

S'agissant du **Burkina**, le processus est plus récent et moins avancé. A cet égard, la France espère que son arrivée dans le processus d'harmonisation provoquera un effet d'entraînement. Deux interventions récentes devraient permettre d'avancer dans cette direction. Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre d'aide budgétaire globale dans le cadre du soutien budgétaire conjoint à la mise en œuvre du CSLP (SBC-CSLP) ; d'autre part, du démarrage de deux aides programmes : de 15 millions d'euros pour le MAE sur le FSP (le Fond de Solidarité Prioritaire géré par le MAE est chargé de contribuer au développement des pays figurant dans la ZSP sous forme de dons, de projets et programmes d'investissements matériels et immatériels) et de 10 millions d'euros pour l'AFD en appui à l'initiative Education pour tous -Procédure accélérée (*Fast Track*).

Les aides programmes appuient aussi le secteur éducation au Niger (FSP), en Mauritanie et en Tanzanie (C2D : cf. page 4) et au Nicaragua bientôt.

Dans tous les pays désormais, une coordination étroite est recherchée avec les bailleurs, notamment européens, parfois guidée par le gouvernement du pays partenaire. Cette coordination concerne à la fois la définition des stratégies sectorielles et la cohérence de nos interventions sur le terrain.

➤ Au-delà de l'harmonisation de l'aide *stricto sensu*, la communauté internationale, notamment au sein du CAD et dans le cadre communautaire, élargit maintenant son approche à d'autres domaines : passation des marchés, mise en œuvre du déliement de l'aide, amélioration du cadre financier de l'aide (prévisibilité, harmonisation des conditionnalités...) et surtout gestion de l'aide en fonction des résultats (qu'il s'agisse des agences ou des pays), avec un plan d'action adopté au plan mondial lors de la conférence de Marrakech en février dernier.

Cette démarche fait l'objet de nombreux développements, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté qui constitue un des puissants moteurs de modernisation de la gouvernance dans ces pays. La question de la définition des indicateurs de résultats de l'aide et leur utilisation éventuelle comme base de la mise en œuvre de l'aide est aujourd'hui un des premiers sujets sur l'agenda international. La France, au titre du FSP, fournit ainsi de l'expertise pour permettre aux pays de définir, conduire et évaluer leur stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

- Instruments de l'aide :

➤ La France, comme la plupart des bailleurs de fonds internationaux¹, utilise trois instruments d'aide principaux :

- l'aide projet : les financements sont généralement inscrits au budget de l'Etat bénéficiaire, mais le bailleur de fonds vérifie chaque étape du projet (mise en œuvre des études, revue des marchés publics, suivi des travaux, etc.) et liquide le plus souvent lui-même la dépense (paiement des fournisseurs) ;
- l'aide budgétaire affectée (parfois appelée aide-programme) : Ce type d'aide consiste en des financements directs à des politiques sectorielles des Etats bénéficiaires. L'octroi de ce type d'aide nécessite l'existence de politiques sectorielles crédibles dans les secteurs appuyés, ainsi que d'un bon cadrage macro-économique, et d'un dispositif fiable de contrôle de la chaîne des dépenses dans le budget de l'Etat ou le fonds concerné. Elle prend souvent la forme de versements dans des pots communs ("*basket funding*") de programmes sectoriels associant tous les bailleurs. Ces fonds sont inscrits au budget, mais peuvent avoir leurs propres règles de fonctionnement. C'est l'instrument privilégié des contrats de désendettement et développement (C2D).

Les contrats de désendettement et de développement (C2D)

Les contrats de désendettement et de développement (C2D) constituent le principal volet bilatéral additionnel français de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) d'allègement de la dette des pays en développement. Ils s'ajoutent à l'effort effectué par la France et les autres bailleurs dans le cadre multilatéral visant à rendre la dette des PPTE soutenable. Les C2D sont donc mis en œuvre après le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ils correspondent à un mécanisme de refinancement par dons des échéances d'aide publique au développement (APD) qui continuent à être remboursées par les pays. Ils représentent un volume financier prévisionnel d'environ 3,7 milliards d'euros.

Le C2D est un instrument de financement des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Pour les pays dont la dette d'aide publique française est la plus importante (Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, République démocratique du Congo et Guinée notamment), c'est une opportunité historique de contribuer à réduire durablement la pauvreté. La remise de dette s'inscrit dans la durée puisque les échéances des prêts s'étalent sur une trentaine d'années en moyenne, sous la forme de plusieurs C2D successifs conclus chacun pour une durée d'environ trois ans.

¹ Utilisée pour la première fois par le gouvernement britannique en 1997, la typologie des instruments fait l'objet de discussions régulières dans diverses enceintes internationales et n'a pas donné lieu à un consensus parfait à ce jour. La typologie en trois types présentée ici correspond néanmoins à une division courante.

En application des directives du CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement), la préparation des C2D est assurée conjointement par la Direction du Trésor et par la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID). Pour les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), l'Agence française de développement est responsable de la mise en œuvre des C2D (instruction et exécution des points d'affectation). Ces trois institutions (Direction du Trésor, DGCID et Agence française de développement) se réunissent régulièrement en comité de pilotage pour traiter des questions transversales touchant à la mise en œuvre des contrats et faire un point rapide sur l'avancement des pays. Sur une base semestrielle, les organisations de la société civile sont associées au suivi des contrats de désendettement et de développement. En septembre 2003, le comité de pilotage a décidé de mettre en ligne les documents présentant les C2D et les programmes d'affectation y afférant. L'objectif est la meilleure information de tous, et notamment des organisations de la société civile qui ont joué un rôle déterminant dans l'adoption du processus PPTE.

Les financements C2D sont concentrés sur un nombre restreint de points d'affectation choisis dans quatre secteurs de concentration : (i) l'éducation de base et la formation professionnelle, (ii) les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies et au premier chef la lutte contre le sida, (iii) les équipements et les infrastructures des collectivités locales, (iv) l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles. Ces points d'application prennent, de façon privilégiée, la forme de programmes sectoriels, financés sous la forme d'une aide budgétaire affectée à des lignes du budget de l'Etat partenaire ou à des fonds. Une forte coordination avec les autres bailleurs de fonds est recherchée. Enfin, les sociétés civiles du Nord et du Sud doivent avoir les moyens de s'approprier ces programmes d'aide.

- l'aide budgétaire globale : C'est une aide avec versement des fonds directement dans le compte du Trésor du pays bénéficiaire en appui à sa politique de développement. Cette aide relève en premier lieu d'une approche macro-économique: en fonction de la politique économique du pays concerné (niveau des recettes fiscales, volumes de dépenses, etc.) et de sa stratégie de développement et de réduction de la pauvreté, elle évalue le déficit de financement du budget sur la période de mise en œuvre et contribue à le combler . Le volume de l'aide est ensuite modulé en fonction de la qualité des politiques économiques et sociales menées par les pays bénéficiaires. Les indicateurs de suivi sont non seulement sectoriels, mais également macro-économiques. L'octroi de ce type d'aide nécessite l'existence de politiques sectorielles crédibles, d'une stratégie cohérente et agréée de réduction de la pauvreté, ainsi que de mécanismes permettant de s'assurer de la bonne gestion macro-économique du pays (politique monétaire, budgétaire, de change), consacrée par son approbation par le FMI.

La France soutient les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et les programmes sectoriels définis par les pays partenaires, comme en témoigne le recensement annuel des programmes sectoriels effectués par le Partenariat Stratégique pour l'Afrique (PSA) Ainsi, en Afrique sub-saharienne, pour la période 2000-2004, l'AFD participait à 7 programmes sectoriels pour un montant d'aide estimé à environ 57 millions d'euros ; sur la période 2001-2005, ce chiffre est passé à plus de 300 millions d'euros d'aide soutenant près de 30 programmes sectoriels dans tous secteurs : éducation, santé mais aussi transports, développement rural, développement urbain.

- Dispositif français de gestion de l'aide

Le dispositif public d'aide au développement est en cours d'adaptation.

➤ Dans le cadre de la réforme du processus budgétaire et de la mise en œuvre de la LOLF, le gouvernement français, après concertation avec le Parlement, a prévu la création d'une mission interministérielle "Aide publique au développement". Celle-ci regroupera les crédits des deux programmes gérés par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) et par le Ministère des affaires étrangères (MAE).

Un document de politique transversale accompagnera chaque année le projet de loi de finances. Il retracera la politique du gouvernement dans ce domaine et les prévisions d'aide au développement, en couvrant l'ensemble des dépenses : crédits inscrits au budget général, dans les comptes spéciaux du Trésor, dépenses extra-budgétaires (annulation de dettes, par exemple). Afin d'établir ce document, le ministre chargé de la coopération et du développement réunira une fois par an l'ensemble des responsables de crédits d'aide au développement pour assurer la cohérence de l'ensemble des actions programmées.

- Les modifications suivantes seront mises en œuvre dès le prochain projet de loi de finances :
- l'ensemble des crédits d'aide alimentaire sera géré par le ministère des affaires étrangères, qui assurera la coordination interministérielle en vue d'établir la programmation annuelle des opérations ;
 - les aides budgétaires globales à caractère macro-économique seront gérées par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Ces aides sont destinées à la restauration des équilibres financiers et budgétaires, correspondant à la mise en œuvre des programmes FMI. L'octroi de ces aides s'effectuera en concertation avec le ministère des affaires étrangères, qui se prononcera sur leur opportunité politique.
- Les concours financiers destinés à répondre à des situations d'urgence, ainsi que les aides-programmes en soutien aux politiques de réduction de la pauvreté, y compris les contrats de désendettement-développement (C2D), resteront inscrits sur le budget des affaires étrangères, qui associera l'Agence française de Développement (AFD) et le MINEFI à leur mise en œuvre.
- Au sein de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), la France maintiendra la part prépondérante de l'Afrique (deux tiers environ de notre aide bilatérale) et augmentera la part consacrée aux PMA, en vue d'atteindre en 2012 l'objectif des Nations Unies de 0.15 % du PIB.
 - Une stratégie d'intervention dans les pays émergents, fondée sur le renforcement de notre influence et la prise en compte des intérêts économiques et politiques de la France, sera élaborée d'ici à la fin 2004.

➤ Ce recentrage géographique, qui s'effectuera en cohérence avec les priorités de notre politique étrangère, sera accompagné d' **une adaptation de nos méthodes de coopération en fonction de la capacité des Etats à gérer l'aide internationale**. Selon la logique d'une aide "fondée sur la performance", utilisée par les banques multilatérales de développement, la Commission européenne et de nombreux bailleurs bilatéraux, une priorité plus importante sera donnée, pour l'affectation des flux additionnels d'APD, aux pays les plus à même de tirer parti de cette aide, notamment en Afrique sub-saharienne. L'introduction de critères de performance pour l'allocation de notre aide s'inscrit dans les principes fondateurs du NEPAD, dans une logique de partenariat. Les critères d'évaluation des performances dépendront de la gouvernance de l'Etat et des risques éventuels de détournement de l'aide, des résultats économiques et des réformes institutionnelles du pays, ainsi que du niveau de développement humain.

Pour les Etats les plus fragiles, et notamment les pays en sortie de crise dont la situation particulière doit être prise en compte, l'attention sera portée sur les besoins de base des populations et sur l'appui institutionnel, pour améliorer leur niveau de performance et leur permettre d'avoir accès aux financements internationaux d'aide publique au développement.

Cette méthodologie et les résultats en terme d'allocation de l'aide de la France seront rendus publics afin d'améliorer la transparence de l'aide française.

2.3. Cohérence de la politique de développement

Assurer l'intégration des PED dans les échanges mondiaux - en veillant à la **cohérence** des politiques régionales et multilatérales – est un des objectifs contribuant à favoriser le développement et la réalisation des OMD.

➤ Dans ce domaine, la réflexion française s'inscrit dans la perspective de la réalisation des objectifs du millénaire, de la négociation du cycle de Doha et de la mise en œuvre du NEPAD. Elle vise en particulier à renverser la tendance à la marginalisation commerciale de l'Afrique. C'est pourquoi le Président de la

République a présenté au sommet France - Afrique en février 2003 une initiative qui a fait l'objet de discussions entre les membres du G8 au sommet d'Evian. Cette initiative comporte trois volets :

- aligner les préférences commerciales octroyées par les grands pays industrialisés sur le régime le plus avantageux ;
- instaurer un moratoire des soutiens à l'exportation de produits agricoles vers l'Afrique et délier l'aide alimentaire ;
- atténuer les effets négatifs des variations des cours des matières premières.

Les principaux éléments de l'initiative pour l'Afrique du président de la République ont été repris dans les positions de l'Union européenne.

➤ Après Cancun, la France a proposé à ses partenaires européens de continuer à défendre cette approche dans les négociations commerciales internationales. Elle milite pour que soient préservées ou restaurées les zones de solidarité en faveur des pays les plus pauvres, majoritairement africains, et insiste sur le nécessaire développement du commerce Sud - Sud, qui implique notamment un effort des grands pays émergents pour offrir aux pays les moins avancés des débouchés accrus sur leurs marchés.

Dans le domaine agricole, la France et l'UE ont engagé, avec la réforme de la PAC, un mouvement de réduction substantielle des soutiens internes distorsifs et proposé l'élimination des subventions à l'exportation pour les produits sensibles pour les PED. La France affirme dans le même temps la spécificité du secteur agricole, dont dépend le maintien d'un tissu économique et social vivant sur l'ensemble d'un territoire. Lorsqu'elle a été appliquée sans discernement, la libéralisation des échanges agricoles n'a en effet conduit qu'à une marginalisation des pays les plus pauvres.

C'est pourquoi, la France et l'Union européenne s'attachent à faire évoluer les règles de l'OMC en faveur d'une meilleure prise en compte des préoccupations des pays en développement. L'insertion des PED dans le commerce international nécessite en effet une adaptation des règles du commerce mondial, et notamment l'adoption de règles de « traitement spécial et différencié » pour permettre aux PED de profiter pleinement d'une nouvelle phase de libéralisation des échanges. Ces règles remplaceront avantageusement les traités commerciaux bilatéraux souvent inégaux pour les pays en développement.

L'initiative des pays africains pour une reconstruction de la filière coton souligne également l'urgence d'une réflexion plus large sur les produits de base particulièrement sensibles pour les PED. La France a contribué à cet égard au plan d'action de l'Union européenne pour les produits de base et le coton. Elle souhaite que ce travail se poursuive dans un cadre multilatéral.

3. Contribution à la réalisation des objectifs 1-7

3.1. Politiques, orientations, et initiatives en faveur de chaque OMD

OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.

➤ La malnutrition et l'insécurité alimentaire touchent 840 millions de personnes, avec une aggravation de la situation en Afrique. Plus des ¾ de ces populations vivent en milieu rural, d'où le rôle essentiel de l'agriculture (amélioration des ressources alimentaires, génération de revenus).

➤ La France consacre annuellement près de 350 millions d'euros d'APD à ce secteur, avec plusieurs opérateurs : AFD (33%), Ministère de la recherche (29%), MAE (24%), MINEFI (2%), MAAPAR (2%), aide alimentaire cogérée par le MAE et le MAAPAR (10%).

➤ L'aide à l'agriculture et à la sécurité alimentaire est largement centrée sur la zone de solidarité prioritaire (ZSP) (90% des aides) avec un ciblage un peu moins marqué pour l'Afrique et pour les PMA (environ 60%).

- Les instruments mobilisés sont divers : l'aide projet en dons (29%), l'aide projet en prêts (15%), les subventions aux centres de recherche spécialisés français (29%), les contributions au FIDA et à la FAO (8%), l'aide alimentaire (10%), l'assistance technique (4%), les subventions aux ONG (3%). Les contributions multilatérales représentent environ 20% de l'aide française dans ce domaine. Elles sont constituées, outre les contributions obligatoires à la FAO et au FIDA, de l'aide alimentaire via le PAM et de fonds fiduciaires ciblés.
- Le secteur rural est marqué par une grande complexité, avec l'imbrication de niveaux divers :
 - Environnement international ;
 - Politiques publiques nationales et régionales ;
 - Amont de la production, avec la gestion de l'environnement et du foncier, l'importance de l'innovation (recherche) et du conseil ;
 - Environnement économique local (crédit, commercialisation, services aux producteurs, marché des biens et des services) ;
 - Réalité socio-économique des producteurs, et de leurs organisations professionnelles.
- L'aide française au secteur agricole couvre l'ensemble de ces aspects complexes en mettant l'accent sur cinq axes prioritaires :
 - *La prévention et la réponse aux crises et la lutte contre la malnutrition à la base* à travers une amélioration des systèmes d'alerte précoce et d'évaluation des besoins, la prévention et la gestion des crises, notamment en milieu rural et la promotion des actions nutritionnelles communautaires, l'aide alimentaire ciblée.
 - *Le renforcement de la sécurité alimentaire et une amélioration des conditions de vie en milieu rural.* Ce renforcement passe par l'augmentation et la sécurisation de la production tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes. Il s'accompagne du développement d'infrastructures sociales en milieu rural, d'un accès sécurisé à la terre, et de l'amélioration des revenus des petits producteurs avec une meilleure valorisation de la production agricole locale.
 - *Le renforcement de la compétitivité des productions agricoles des pays en développement.* Les produits de base, en particulier agricoles, représentent actuellement l'essentiel des recettes d'exportation des pays en développement (coton, bétail, etc.). La dégradation tendancielle des prix internationaux induit des retards de développement et l'appauvrissement des zones rurales. Il s'agit donc de limiter l'impact de la volatilité des prix sur les revenus des producteurs, de développer les marchés locaux pour réduire leurs dépendances aux marchés internationaux et d'améliorer l'organisation des filières dans un cadre professionnalisé.
 - *Le renforcement de l'environnement institutionnel.* Il passe en premier lieu par une mobilisation des décideurs pour la lutte contre la faim, la définition, la mise en œuvre et le renforcement des politiques publiques agricoles nationales et régionales, l'amélioration des capacités institutionnelles et le renforcement de la cohérence entre politiques commerciales, agricoles et environnementales. Cet engagement, conduit sur fond de bonne gouvernance, doit se faire dans un nouveau contexte de participation renforcée des acteurs de la société civile.
 - *Le renforcement des bases scientifiques et technologiques.* La promotion d'un développement agricole et rural durable nécessite de nouvelles modalités de production et d'alimentation. Cet objectif suppose que soient élaborées et diffusées de nouvelles bases de connaissances scientifiques et technologiques et que soit engagé un important effort de formation des acteurs (chercheurs, développeurs, administrations et acteurs économiques et sociaux) fondé sur des modalités de production - préservant l'environnement (gestion de la fertilité des sols et de la demande en eau, utilisation raisonnée des engrais et produits phytosanitaires, etc.).

Soutenir la politique de développement rural au Laos - cible 1 de l'OMD 1

Le programme de capitalisation en appui à la politique de développement rural du Laos, financé par l'AFD et le MAE est une illustration particulièrement éloquent de la complexité et de la richesse des opérations françaises dans le secteur agricole. L'objectif du programme est de contribuer au développement économique du pays et à la réduction de la pauvreté au travers de la mise en œuvre d'une stratégie efficiente de développement rural, adaptée au contexte lao et à son environnement international. Le contenu du programme est fondé sur le renforcement de la liaison entre les structures responsables de la formulation des politiques et stratégies de développement rural et les projets mis en œuvre sur le terrain.

Il prendra en charge directement :

- un volet d'appuis institutionnels visant (i) à aider le Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF) à suivre, évaluer, capitaliser les expériences des divers projets dont il a la charge, à améliorer ses moyens d'information et d'analyse et à développer son rôle de coordination vis à vis des autres ministères et des bailleurs de fonds (ii) à diversifier les actions de formation initiale ou continue des cadres du développement rural menées par la faculté d'Agriculture de Nabong (FAN) et à renforcer leur qualité, et (iii) à appuyer l'Institut National de Recherches Agronomiques et Forestières (NAFRI) pour mettre au point et préparer la diffusion de techniques agro-écologiques ;
- deux points d'application provinciaux : (i) l'un dans le sud de la province de Sayaboury, dont la problématique est le développement d'une agriculture de montagne basée sur des productions vivrières exportées vers la Thaïlande, comprenant l'organisation des services de santé animale et la distribution de produits vétérinaires, la définition de stratégies de réglementation, de contrôle et de distribution des intrants agricoles... et (ii) l'autre sur le plateau des Bolovens, visant la promotion d'une filière de café de qualité, et principalement axé sur l'organisation des producteurs et de leurs relations avec les autres acteurs de la filière ;

Il valorisera les expériences des autres projets de terrain financés par l'aide française ou par tout bailleur de fonds souhaitant s'associer à sa démarche.

OMD 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

➤ La France mène une politique en matière d'éducation recentrée sur les OMD, qui s'articule **autour de 4 priorités** :

- *Favoriser l'accès à l'éducation.* Le problème de l'accès à l'éducation, pour être correctement traité, doit être posé en termes d'offre mais également de demande d'éducation :
 - Les problèmes d'offre concernent l'expansion quantitative et géographique de la couverture scolaire : constructions scolaires, politique de recrutement, de formation et de rémunération des maîtres, répartition équitable des moyens humains et matériels sur l'étendue du territoire.
 - Les problèmes de demande, quant à eux, renvoient aux facteurs sociaux et économiques qui déterminent l'accès et l'abandon (coûts directs et indirects supportés par les familles, obstacles culturels, appréciation du rendement externe de l'éducation par les familles..).
 - Les problèmes d'accès doivent aussi être traités en terme d'équité, de réduction des disparités pour les populations les plus vulnérables ou les plus éloignées. Sur cette question, à travers son action sur l'offre et la demande éducative, la France se doit notamment de porter une attention spécifique à la scolarisation des filles (accès et maintien à l'école).
- *Améliorer la qualité de l'éducation.* Avoir accès à l'école ne suffit pas, la qualité des apprentissages doit être bonne. L'identification des facteurs influençant les acquisitions scolaires et l'optimisation de leur combinaison est essentielle : dotation en manuels ; formation des enseignants, réforme des curricula, apprentissage en langues nationales, maîtrise du français comme langue d'enseignement, organisation scolaire et gestion des établissements

- *Appuyer l'élaboration et le pilotage de politiques sectorielles efficaces.* L'amélioration de l'efficacité des systèmes éducatifs est une condition préalable à leur extension et à leur efficacité, sauf à mobiliser des moyens sans cesse accrus avec des rendements décroissants. Ici, trois axes sont privilégiés :
 - Appui au diagnostic et à l'analyse sectorielle (notamment à travers le recours aux RESEN), en vue de l'élaboration et la mise œuvre des politiques éducatives,
 - Renforcement des capacités en analyse, pilotage et gestion des dispositifs, destiné à améliorer l'utilisation des moyens mobilisés et l'efficacité interne des systèmes scolaires
 - Appui au développement d'un pilotage déconcentré et/ou décentralisé des systèmes éducatifs
- *Appuyer la mise en place d'une gestion participative de l'école* avec la recherche d'une plus grande responsabilisation et synergie des acteurs locaux de la communauté éducative (parents d'élèves et leurs associations, représentants des collectivités locales, enseignants) dans l'expression de l'offre et de la demande éducative, la gestion, le suivi et l'évaluation du dispositif d'éducation primaire.

➤ D'une manière plus générale, la France inscrit dorénavant ses interventions **dans une approche sectorielle** adaptée à la refonte des systèmes éducatifs et de nature à améliorer l'efficacité de l'aide. L'approche sectorielle permet une appréhension d'ensemble du système éducatif (économique, financière, organisationnelle, pédagogique) et favorise l'instauration d'un lien entre diagnostic, stratégie, plans d'action, programme de dépenses et suivi des résultats.

➤ Dans cette perspective, **quatre grands principes sous-tendent l'action** :

- *l'insertion des politiques éducatives dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.* Les DSRP, en replaçant les politiques sectorielles dans le contexte macro-économique, mettent ainsi l'accent sur la dimension financement de ces politiques et sur leur impact en terme de réduction de la pauvreté et des inégalités.
- *l'appropriation des stratégies par nos partenaires* par (i) un diagnostic partagé et une stratégie globale, plutôt qu'une approche fragmentaire avec des projets dispersés, et (ii) une participation de tous les partenaires de l'école au destin de celle-ci.
- *la priorité accordée aux résultats* permet de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats en liant l'octroi de l'aide aux résultats obtenus et à l'efficacité des politiques conduites.
- *l'articulation de nos interventions avec celles des autres bailleurs de fonds* dans le cadre de programmes sectoriels.

➤ La France soutient le secrétariat permanent de l'initiative Fast Track en contribuant à ses frais de fonctionnement et en y détachant un expert. Par ailleurs, un pôle d'expertise a été constitué avec l'Unesco à Dakar (BREDA) portant notamment sur l'OMD 2. Enfin, la France contribue à différents fonds fiduciaires mis en œuvre avec l'Unesco et la Banque Mondiale.

➤ **Notre effort global en faveur de l'éducation de base** représente sur la période 2000-2002 et selon les chiffres du CAD, 3% de l'aide publique bilatérale française et 17% de l'aide publique bilatérale en éducation. Cet effort représente une moyenne annuelle d'engagements de 148 millions d'euros sur les trois ans, dont 161 M€ en 2002 ce qui place la France au 3^{me} rang des pays de l'OCDE. **La forte hausse de l'APD dédiée à la scolarisation primaire se confirme sur la période 2003-04.** L'éducation de base a été désignée comme une des quatre priorités des Contrats de Désendettement Développement dans le cadre de la remise de la dette bilatérale ; le processus de mise en place de ces C2D monte en puissance, avec en particulier le lancement des premières opérations en Mauritanie, en Tanzanie et bientôt au Nicaragua.

Renforcer l'éducation de base au Burkina Faso - Cible 3 de l'OMD 2

Au Burkina Faso, par exemple, les bailleurs de fonds, en particulier le Ministère des Affaires étrangères français et l'AFD, soutiennent la stratégie sous-sectorielle de renforcement de l'éducation de base adoptée par

le gouvernement burkinabé en 2001 et formalisée dans le "Plan Décennal de Développement de l'Education de base" (PDDBE). Ce plan a notamment été admis au **partenariat "Fast Track"** en vue d'atteindre une scolarisation primaire universelle complète de qualité à l'horizon de 2015 (OMD 2).

La première phase du PDDBE "accélééré" (2002-2005) a deux objectifs principaux :

- la **réforme et l'expansion de l'éducation de base non formelle**, atteints par l'amélioration : (i) de l'accès et de la rétention des élèves (constructions d'écoles, recrutement, formation et affectation des enseignants), (ii) de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement (réforme des formations des enseignants, mise à disposition de manuels et matériels didactiques).
- le **renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion et de pilotage stratégique**, atteint par (i) la mise en place du cadre organisationnel et fonctionnel du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, (ii) le renforcement de la gestion financière et (iii) le renforcement des capacités des responsables centraux et déconcentrés (formation et responsabilisation).

Ce projet est par ailleurs une illustration de la mise en œuvre de l'harmonisation par les bailleurs de fonds, à travers leurs mécanismes d'intervention et procédures de financement, en coordination avec le pays bénéficiaire.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

A l'instar de l'ensemble des pays de la communauté internationale, et notamment des pays en développement, la France a pris un certain nombre d'engagements pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Ministère des Affaires Etrangères a notamment favorisé :

- la création d'un réseau genre en action et diffusion d'un bulletin d'information trimestriel ;
- la création d'un site internet "genreenaction.net" ;
- l'évaluation réalisée par l'IFAID (Institut de formation et d'appui aux Initiatives de développement) sur l'intégration du genre dans les projets de développement au Ministère des Affaires étrangères ;
- la participation au financement du colloque "genre, population et développement" organisé avec l'École nationale de la statistique économique et de l'administration (ENSEA) et l'Institut national d'études démographiques (INED) à Abidjan en juillet 2001 afin de renforcer les liens chercheurs/praticiens du développement sur ces questions ;
- la mise en œuvre du Fonds de solidarité prioritaire "promotion des droits des femmes" afin de préparer la Conférence de Pékin + 5, via un appui à la CEA (création d'un site internet notamment) ;
- l'élaboration d'une étude réalisée par les Nations Unies sur les violences à l'égard des femmes.
- Des actions ont également été appuyées dans des zones géographiques spécifiques :
 - la gestion d'une enveloppe de 1,3 M€ pour la promotion de la situation des femmes en Afghanistan en appui à la société civile (ADSI, Mères pour la paix..) ;
 - l'appui à l'Entraide Nationale Marocaine sur l'accueil et l'insertion des femmes au Maroc ;
 - l'élaboration d'un projet FSP en cofinancement avec l'UNIFEM sur "l'accompagnement de l'évolution du droit des femmes et de la famille au Maghreb et au Machrek" (2,32 M€) ;
 - le soutien à l'ONG "Transeuropéennes" pour l'appui à un projet femmes dans les Balkans ;
 - la préparation d'un projet FSD au Yémen de 1 M d'euros .

De même, la prise en compte des questions de genre à l'AFD est un processus en cours depuis plusieurs années. L'Agence aborde la question de l'égalité hommes-femmes de manière transversale dans ses différents secteurs d'activités, mais ne développe pas de projet spécifiquement orienté sur les femmes. Ainsi,

l'Agence contribue à l'OMD 3 en intégrant une approche par genre dans ses projets d'éducation, de santé, de développement rural, de marché, ou encore d'hydraulique rurale et urbaine. Elle a ainsi défini des outils méthodologiques à partir de trois études genre sur trois projets AFD (marché, agro-écologie, santé) en 2001. Elle a également publié une note méthodologique « genre et marchés » diffusée dans les *Tipsheets* du CAD de l'OCDE en 2002. Plus récemment, elle a lancé une étude pilote transversale sur l'intégration du genre dans cinq projets d'eau et d'assainissement, poursuivi l'appui opérationnel afin de mieux intégrer le genre à chaque étape de ses projets, et enfin participé à des réseaux nationaux (Genre en Action) et internationaux (GENDERNET du CAD/OCDE)

Certaines activités relative à la thématique sont menées conjointement par le MAE et l'AFD :

- participation à des réseaux et relations avec d'autres bailleurs de fonds ;
- Financement et élaboration, avec la Banque Mondiale, de l'ouvrage « Eau, genre et développement durable ».

OMD 4 et 5: Réduire la mortalité infantile et Améliorer la santé maternelle

Concernant le secteur de la santé en général :

➤ **Ce secteur représente, tous outils confondus, une moyenne annuelle (2001-2003) de 185 M€ La France consacre 4% de son APD à la santé.** Ces financements se répartissent en 110 M€(soit 59%) pour des actions bilatérales, et 75 M€(41%) pour le multilatéral. Une forte variation est observée en 2002 avec la première contribution de 50 M€ au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La tendance s'accroît au lendemain du sommet du G8 à Evian puisque cette contribution passe à 150 M€ par an à partir de l'année 2004, ce qui a pour conséquence de placer nos engagements multilatéraux en tête de tous nos engagements. Aux projets du FSP s'ajoutent ceux financés par l'AFD qui ont représenté une moyenne annuelle de 13M€ sur la période 2001-2003. L'essentiel des projets ont concerné la mise en œuvre des réformes et programmes sectoriels au niveau déconcentré. On peut ajouter que, dans le cadre de l'Initiative PPTTE, les premiers C2D ont représenté un montant de 2,5 M€ consacré au secteur de la santé pour les années 2001- 2002.

➤ **Sur la période 2001-2003, l'aide française dans le secteur de la santé se révèle géographiquement très concentrée :** 16 pays seulement (sur les 54 de la ZSP), reçoivent 75% des financements du MAE et de l'AFD. Ces pays sont le Maroc, le Mozambique, le Sénégal, le Mali, Madagascar, le Togo, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Cambodge, le Tchad, la Centrafrique, Djibouti, le Niger, le Rwanda. Au sein de cette liste, les sept premiers pays concentrent 50% des financements.

Concernant plus précisément les ODM relatifs à la santé :

➤ **Santé de l'enfant (OMD 4) :** les axes prioritaires poursuivis concernent la vaccination, la promotion de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), et la prévention de la mortalité néonatale (en lien avec les interventions sur la mortalité maternelle). La France participe au financement de GAVI et envisage de renforcer sa contribution aux programmes OMS/UNICEF concernant la santé de l'enfant. A l'heure actuelle, cette contribution prend notamment la forme d'une participation financière au plan d'éradication de la poliomyélite

➤ **Lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles (OMD 5) :** la France a développé une expertise dans ce domaine dans le cadre de projets mobilisateurs qui ont contribué à définir les principes d'une prise en charge globale de la grossesse et de la réduction du risque foeto-maternel. L'application de ces travaux devrait se faire dans un nombre limité de pays de concentration de notre aide avec la possibilité de renforcer l'assistance technique spécialisée sur le sujet. Les actions sur ce thème comporteront un appui significatif à la formation.

De manière générale, l'apport de la France sur ces deux OMD reste encore insuffisant, malgré son implication dans des projets en matière de santé à l'échelle mondiale.

OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

➤ La pandémie du VIH-SIDA appelle à la fois des réponses d'urgence, et des réponses structurées sur le très long terme, englobant une vision générationnelle. **Il est vital de parvenir à changer d'échelle.** Pour cela, la communauté des bailleurs de fonds doit d'une part mobiliser les financements qu'elle a promis, et d'autre part, adopter sans délai une démarche réellement coordonnée, voire harmonisée. De leur côté, les autorités des pays touchés doivent aussi se mobiliser, s'ouvrir à la vérité des faits, inclure la lutte contre le VIH-SIDA au premier plan de leur stratégie de développement, s'assurer de la participation de toutes les forces de la société civile, qu'il s'agisse des autorités religieuses, des entreprises, des associations de malades et des communautés.

➤ Depuis maintenant près de 20 ans, la France a fait de la lutte contre le sida un axe privilégié de son intervention. Cette priorité a été renforcée au cours des années 1999-2002. Un peu plus du quart des financements (27%) du Fonds de Solidarité Prioritaire dans le domaine de la santé ont été concentrés sur ce thème (hors programmes de recherche). Par ailleurs environ 60 « équivalents temps plein » d'assistants techniques interviennent dans la lutte contre le sida à travers nos programmes de coopération.

L'approche englobe des actions de prévention, le dépistage (notamment avec la promotion de centres d'information et de dépistage anonyme et gratuit), la sécurité transfusionnelle, le soutien à un partenariat entre associations du Nord et du Sud pour faciliter la prise en charge des personnes vivant avec le VIH et, enfin, la recherche.

➤ **La moyenne annuelle des engagements français** pour le seul SIDA s'élève, tous intervenants confondus (MAE, Recherche, Santé, AFD) à 57,21 M€ pour les années 2001 à 2003, soit 31 % du total de nos financements consacrés à la santé. En 2002, la contribution de la France à la lutte contre la pandémie a changé d'échelle avec une contribution de 50 M€ au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Lors du Sommet du G8 d'Évian, la France a annoncé le triplement de ce montant, soit 150 M€ par an, pour les trois prochaines années (2004-2006). La France est ainsi devenue le deuxième financeur du Fonds, derrière les Etats-Unis. Le canal multilatéral de financement du VIH-SIDA est désormais majoritaire : 69 % des engagements prévisionnels pour 2004.

Depuis le sommet du millénaire, en 2000, la contribution française à la lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement a été multipliée par plus de 8, passant d'environ 15 millions d'euros par an en 2000 à plus de 130 millions en 2004.

➤ La concentration de l'aide française pour la lutte contre le sida est tout à fait parallèle à celle de l'aide en santé en général : si l'on considère les 3 années 2001-2002 et 2003, 7 pays ont concentré 50% du montant total, 16 plus de 75 % de ce montant.

➤ **L'initiative ESTHER** (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau) lancée fin 2001 par le ministère de la Santé s'inscrit dans cette approche en organisant des partenariats entre les hôpitaux des pays développés et ceux des pays en développement. Il s'agit de former les équipes et de mettre en place les conditions techniques pour la délivrance des traitements appropriés en faveur des malades du SIDA.

➤ Enfin, l'initiative française de réduction de dette qui a commencé à se mettre en place en 2001 dans le cadre des contrats de désendettement développement (C2D) prévoit également de réserver des crédits à la lutte contre le sida avec des premières opérations au Mozambique et en Ouganda.

➤ La priorité accordée à la lutte contre les maladies transmissibles est nécessairement intégrée dans le cadre plus large de **l'appui aux systèmes de santé**. Cette démarche passe par le renforcement et la structuration des politiques nationales de santé publique. Les actions entreprises visent à soutenir les réformes (institutionnelles, hospitalières,...), la planification stratégique, l'amélioration de la qualité des soins, la

démarche d'évaluation et de contractualisation, la réorganisation de l'offre de santé, décentralisée et ciblée sur le district, la promotion de filières de soins partant des formations sanitaires périphériques jusqu'aux centres hospitaliers. L'AFD est intervenue principalement sur l'amélioration de l'offre de soins à un niveau déconcentré et périphérique, en cohérence avec les politiques nationales définies par les programmes sectoriels. Enfin, cette démarche s'accompagne d'un appui à la mise en œuvre de politiques du médicament visant à améliorer l'accessibilité et l'usage des médicaments essentiels génériques, et à encourager les recherches pour la mise au point de molécules actives sur les maladies tropicales négligées. Les actions menées dans ce domaine représentent 22% des crédits du Fonds de Solidarité prioritaire consacrés à la santé. Le développement des ressources humaines (gestion et formation des différentes professions de santé) constitue également une priorité pour la Coopération française. Les crédits mis en œuvre à cet effet représentent 10% des FSP santé (ce calcul ne prend pas en compte l'appui aux formations diplômantes de type universitaire, qui sont comptabilisées dans le chapitre consacré aux formations supérieures).

Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des malades et de leurs pathologies au Mali

Au Mali, l'AFD intervient dans le secteur de la santé dans le cadre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social établi par le gouvernement malien pour la période 1998-2007 et dont la finalité est d'améliorer l'accès aux soins des populations et la prise en charge des malades et de leurs pathologies.

L'intervention de l'AFD est circonscrite à la 5ème région du pays, dont la situation sanitaire est particulièrement critique, et a pour objectifs :

- le renforcement de la couverture sanitaire (construction d'un hôpital régional, d'un hôpital de district et de 15 centres de santé communautaires);
- l'amélioration de la qualité des prestations dans l'ensemble des structures de soins de la région ;
- la réduction des barrières culturelles et financières dans l'accès aux soins, grâce au soutien aux associations de femmes et de jeunes et au développement des mutuelles de santé et des mécanismes de solidarité locaux,
- le renforcement des capacités d'encadrement des services déconcentrés du système de santé et les capacités de gestion des collectivités décentralisées ainsi que celles de la société civile; et
- le développement des ressources humaines grâce à la construction et à l'appui au fonctionnement d'une école de paramédicaux.

➤ Le **financement des systèmes de santé** est une question clé pour assurer la pérennité des actions entreprises. Les programmes de coopération s'efforcent, en tenant compte des capacités contributives locales, d'assurer la viabilité de ces systèmes dans la recherche d'un équilibre toujours difficile entre aide extérieure, budgets nationaux, participation des populations et mise en place de mécanismes de solidarité. Cette question, qui a mobilisé 9% des crédits du FSP est traitée plus en détail dans le chapitre sur le développement social.

➤ Enfin, le renforcement des systèmes de santé s'accompagne d'une gamme d'actions ciblées, notamment en faveur des mères et des enfants, de la santé scolaire, de la lutte contre certaines pathologies non transmissibles et de la lutte contre les addictions, qui représentent 12% des crédits FSP santé.

➤ **Dans le domaine de la recherche** médicale, l'offre française appuie en priorité : i) la lutte contre le VIH/SIDA, pour mobiliser les principaux organismes de recherche et impulser des disciplines plus transversales telles que les sciences sociales qui devraient prendre une place plus importante dans la recherche opérationnelle ; ii) la lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires principalement axée sur

essentiellement le paludisme ; ii) la lutte contre les maladies émergentes : fièvres hémorragiques virales (Ebola) et SRAS.

Des actions de recherche sur le SIDA sont également entreprises en partenariat avec les équipes de scientifiques dans les pays du Sud par l'intermédiaire de l'Agence nationale de recherche sur le SIDA (ANRS), sur financements conjoint du MAE et de l'ANRS.

➤ **Une assistance technique en santé modernisée** : le dispositif d'assistance technique participe à la réalisation des objectifs de la coopération française. Après une réduction importante des effectifs au début des années 90, près de 220 postes étaient ouverts à la fin de l'année 2002. La mission confiée à ces assistants techniques a beaucoup évolué avec la quasi-disparition des postes dits de substitution au profit d'activités de conseil, d'expertise et de management de projet. Cette assistance technique se compose de 45% de médecins de santé publique, 24% de médecins hospitaliers, 9% de pharmaciens et de biologistes, 6% de soignants, 5% de directeurs d'établissements, 3% d'ingénieurs. Cette assistance technique contribue à l'analyse et à la réflexion sur la modernisation des systèmes de santé et participe à la formation des élites et des cadres locaux.

➤ **Une couverture régionale étoffée** : dans un objectif de régionalisation des politiques de santé, la Coopération française a multiplié par deux son dispositif de conseillers régionaux santé-social. Dix conseillers régionaux sont maintenant répartis de la manière suivante : deux en Afrique de l'Ouest, deux en Afrique centrale, un dans la Corne de l'Afrique, un en Afrique Australe, un dans l'Océan Indien, un en Asie du Sud-Est, un aux Caraïbes et un au Moyen-Orient. Chaque Conseiller régional santé-social est compétent pour cinq à huit pays. Ces conseillers régionaux, outre l'appui technique apporté aux ambassades et aux assistants techniques de leur zone, renforcent la cohérence régionale des actions de la Coopération française dont ils assurent également la coordination en étroite relation avec les organisations multilatérales et autres bailleurs de fonds.

➤ **Le développement de réseaux opérationnels** : La coopération passe également par le renforcement des partenariats. La création de réseaux thématiques fédérateurs est une des priorités du Département pour que la mobilisation coordonnée de l'expertise française permette de disposer d'une veille technologique de qualité, de mieux coordonner la réponse de l'offre française en impliquant dans les meilleurs délais les professionnels de santé les plus adaptés à la demande formulée. Actuellement, cinq réseaux sont en place : gestion hospitalière (Fédération des Hôpitaux de France), appui aux mutuelles de santé (RAMUS) ; médicament (REMEDI), santé de la mère, cancérologie.

➤ **Une coopération renforcée avec les organisations internationales** :

En complément des contributions obligatoires et volontaires au budget régulier des agences spécialisées de l'ONU (pour un montant d'environ 45,7 M€), la France a fortement renforcé ses relations avec les agences multilatérales sur des programmes particuliers. Cette collaboration se décline sur le terrain (à travers notamment le dispositif français d'assistance technique qui apporte fréquemment son concours aux programmes mis en place par ces organisations) ou au moyen de conventions signées entre le siège des institutions et les pouvoirs publics français. Ce fut le cas avec l'OMS (convention qui vient d'être renouvelée en 2003), notamment pour le financement de programmes destinés à réduire l'impact des maladies transmissibles :

- convention pour "faire reculer le paludisme" (1,46 M€ sur 3 ans)
- convention pour la lutte contre la trypanosomiase africaine (1,219 M€) ;
- ouverture du bureau OMS de Lyon pour le contrôle des maladies transmissibles (financement en cours de 3,36 M€) ;
- appui aux organisations régionales de l'OMS telle la mise à disposition récente de deux assistants techniques auprès de l'OMS/OPS des Amériques ;
- financement de l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (à hauteur de 2,2 M€) ;

- participation avec la Banque Mondiale au programme de lutte contre l'onchocercose (engagement de contribuer à hauteur de 7,012 M€ au programme APOC (Programme africain de lutte contre l'onchocercose) d'ici 2007, dont 5,18 M€ déjà versés ou en cours de versement) .

Outre l'appui au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, qui est traité précédemment, la France a renforcé depuis 2000 sa coopération avec ONUSIDA par l'intermédiaire de subventions (1,52 M€ en 2001, 750.000 € en 2002). Une convention tripartite ONUSIDA/Ecole de santé publique de Rio de Janeiro/MAE, a permis la mise en place d'un réseau international d'experts sur la question du financement de l'accès aux soins pour les malades du sida (le principe en a été arrêté en marge de la conférence internationale de Barcelone en 2002).

OMD 7 : Assurer un environnement durable

L'aide française contribue de manière significative à l'OMD n°7 au travers de chacune des cibles. Plusieurs programmes visent à introduire les principes du développement durable dans les politiques nationales (notamment sur les financements du fonds français pour l'environnement mondial - FFEM), et à contribuer à la réduction de l'habitat insalubre (financements de l'AFD en Algérie, au Maroc et en Tunisie). Une part importante de l'aide française est naturellement consacrée à l'agenda eau et assainissement (cible 10).

– Cibles 10 et 11 : Accès à l'eau / Amélioration des conditions de vie des taudis

➤ L'eau est depuis quelques années un thème d'importance mondiale dans le débat sur le développement durable. Le déficit en eau, lié à la diminution de la disponibilité pour une demande croissante, affecte essentiellement les pays du sud. La crise mondiale de l'eau trouve une dimension particulière en Afrique du fait de l'augmentation démographique prévue (+50% dans les 15 années qui viennent) et du puissant mouvement de concentration urbaine.

➤ Les engagements politiques de la France :

Les engagements français sur le secteur de l'eau sont nombreux. Ils ont été pris lors du dernier sommet mondial du développement durable et surtout lors du sommet du G8 à Evian en juin 2003, au cours duquel le Président de la République a annoncé le doublement de l'aide publique française sur l'eau.

Les pays du G8 ont adopté à Evian un plan d'action sur l'eau, destiné à favoriser la réalisation des OMD et de Johannesburg dans le cadre du NEPAD. Ce plan d'action encourage la bonne gouvernance, vise à mobiliser et à coordonner toutes les ressources financières disponibles, facilite la création des infrastructures d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau en s'appuyant sur des autorités ou communautés locales responsabilisées, renforce le suivi, l'évaluation et la recherche.

La France a salué par ailleurs la publication du rapport du panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, présidé par M. Michel CAMDESSUS, en soulignant que ce rapport marque une étape très importante dans l'engagement de la communauté internationale pour la réalisation des OMD. Il explore en effet de manière détaillée les différents schémas de gouvernance et de financements applicables dans le secteur de l'eau.

Enfin, la France a fortement soutenu la proposition du Président de la Commission européenne de créer une Facilité Eau, financée par le FED. La France soutient également l'initiative sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la Banque Africaine de Développement: étroitement coordonnée avec le NEPAD. Cette initiative vise à donner un accès à l'eau à 66% des populations rurales africaines, à l'horizon 2010. Dans ce cadre, la France appuie la création, auprès de la Banque Africaine de Développement, d'une facilité africaine pour l'eau (*African Water Facility*) qui serait l'un des leviers de l'initiative."

➤ Les engagement financiers de la France

La France a mis en place des projets bilatéraux et régionaux portant sur des appuis institutionnels dans les secteurs suivants : eau et sécurité alimentaire ; eau potable et assainissement en milieu urbain ; gestion Intégrée des ressources en eau ; eau et Recherche pour un engagement actuel annuel d'environ 15 M€

Ces instruments bilatéraux et le renforcement des capacités en ressources humaines permettent de travailler sur la création d'un environnement institutionnel favorable à la gestion de l'eau : politiques nationales, codes de l'eau, agences de bassins, services municipaux et gestion déléguée, comités d'usagers de l'eau agricole. Ces outils permettent de soutenir un certain nombre d'opérateurs internationaux tels que l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Partenariat mondial de l'eau (GWP), le programme Solidarité Eau (PSEAU), l'Institut international pour la gestion de l'eau (IWMI), le programme international pour la technologie et la recherche en irrigation et drainage (IPTRID), le programme pour l'eau et l'assainissement (WSP) qui contribuent chacun dans leur domaine de compétence à favoriser la diffusion du savoir faire français dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et assurent ainsi une présence française et francophone appréciable dans plusieurs enceintes multilatérales.

Le montant annuel (moyenne 2001 - 2003) des engagements de l'aide bilatérale française dans le secteur de l'eau tous domaines confondus (y compris irrigation et hydraulique pastorale) s'élève à 268 millions d'euros (dont 166 pour l'Afrique). L'APD bilatérale française dédiée à l'eau est majoritairement consacrée à l'eau potable et l'assainissement (62% soit 165,4 millions d'euros dans le Monde dont 107,6 millions en Afrique). La part de la Gestion intégrée de la ressource en eau – GIRE est de 25 %, celle de l'irrigation et l'hydraulique pastorale est de 13 %.

Un certain nombre de projets du Fonds de solidarité prioritaire sont en cours d'instruction pour un montant voisin de 17 M€ La France contribue également, par la mise à disposition d'un expert et des fonds fiduciaires, à l'action de la Banque Mondiale (tout particulièrement en Afrique) et du Partenariat Mondial de l'eau à Stockholm. Elle pilote le volet "Gestion intégrée des ressources en eau" de l'initiative européenne lancée au sommet mondial du développement durable à Johannesburg.

Elle apporte un soutien important au dispositif de formation aux métiers de l'eau en Afrique (création de centres de formation et soutien au groupe des écoles inter-États pour l'hydraulique et l'équipement rural EIER-ETSHER).

La coopération française soutient de nombreuses actions menées par les Organisations de solidarité internationale et celles initiées par les collectivités locales à hauteur de 8M€ dont 2.5M€ pour des partenariats avec les collectivités locales. Par ailleurs, l'AFD est un contributeur important qui finance de nombreux projets ayant trait à l'eau. Ces engagements représentent sur les 4 dernières années, en moyenne, un tiers de l'aide-projet (hors PROPARCO) dans les Etats étrangers. Les aides gérées par l'AFD sont constituées pour 1/3 de dons et 2/3 de prêts. La part de l'Afrique dans les efforts en faveur du secteur de l'eau est d'ores et déjà de l'ordre de 60%.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CENTRES RURAUX ET SEMI-URBAINS DES CERCLES DE NIORO ET DIEMA AU MALI (Cible 10 de l'OMD 7)

Le montage institutionnel du projet s'appuie sur le processus de décentralisation, en cours de mise en œuvre au Mali et sur la politique nationale de l'eau définie en concertation entre les structures nationales (État, communes, associations d'usagers) et les principaux bailleurs de fonds du secteur (l'AFD et la KfW son homologue allemande). Ce montage favorise une approche "par la demande". Les compétences de l'État sont transférées à la commune. En matière de service public de l'eau, l'État conserve le rôle de régulateur. La gestion du service public est déléguée à un opérateur privé ou à une association d'usagers. Le produit de la vente d'eau assure la pérennité du système (rémunération de l'exploitant, frais de fonctionnement et renouvellement des équipements). L'entretien des équipements est assuré par un mécanicien privé lié par

contrat avec l'association ou l'opérateur. La cellule de suivi technique et financier, de statut privé, apporte des conseils de proximité aux associations d'usagers, gestionnaires des points d'eau.

Le projet intéresse 21 centres semi-urbains (de 2 000 à 10 000 habitants) non desservis par la société nationale. Les réalisations matérielles à financer sont les suivantes : 24 forages équipés de groupes électrogènes ; 21 réservoirs : 5 de 50 m³ et 16 de 25 m³ ; et 92 bornes-fontaines. 76 000 personnes sont concernées par le projet et ont participé à son financement par une contribution de l'ordre de 1€ (soit 7,5 € par ménage), représentant près de 1% du coût du projet.

AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE AU LIBAN (Cibles 10 et 11 de l'OMD 7)

L'AFD et le MAE interviennent dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Liban : ils participent principalement au financement des infrastructures et au soutien des évolutions institutionnelles du secteur.

Un projet du FSP vise à accompagner le Gouvernement libanais, et en particulier le Ministère de l'Energie et de l'Eau, d'une part à moderniser son cadre législatif (un code de l'eau et ses textes d'application) d'autre part à l'aider à définir et exercer ses missions (définition d'une politique de l'eau, tutelle des offices et régulation technique) par des actions appropriées de formation et d'appui.

L'AFD contribue en particulier au programme eau et assainissement pour l'Etablissement des Eaux du Liban Nord (EELN) dont les objectifs spécifiques sont (i) l'amélioration de l'alimentation en eau potable des populations mal desservies au Liban Nord, (ii) l'amélioration du service d'assainissement dans les agglomérations du Liban Nord et (iii) l'évolution institutionnelle du secteur vers une gestion plus performante de l'EELN, une participation accrue du secteur privé et une rationalisation de la gestion conjointe des deux sous-secteurs.

Au titre de la composante assainissement plus spécifiquement, l'AFD cofinance une station d'épuration dans le Koura et les 3 réseaux de collecte des cantons de Koura, Chekka et Batroun et participe ainsi à l'augmentation de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (cible 11 de l'OMD 7).

RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE EN ALGERIE (cible 11 de l'OMD 7)

Un programme national de résorption de l'habitat précaire a été lancé en Algérie pour résorber progressivement les 600 sites insalubres recensés sur le territoire, qui couvrent 17 000 hectares et abritent 3,5 millions d'habitants. Il porte sur la rénovation d'habitat spontané, la restructuration de quartiers dégradés et la réalisation de lotissements économiques et bénéficie d'un appui financier important de la Banque mondiale et de l'AFD.

Le financement de l'AFD, en particulier, concerne des opérations de restructuration de quartiers, répartis dans une quinzaine de wilayas, comprenant des travaux de génie civil : voirie, drainage et assainissement, réseaux d'eau et d'électricité, éclairage public, aménagement d'espaces publics – notamment d'espaces verts. Ce projet vise à améliorer de façon significative les conditions de vie de 15000 à 20000 ménages de quartiers défavorisés répartis sur l'ensemble du territoire national. Cette amélioration porte à la fois sur la situation sanitaire et l'environnement, les déplacements et l'accès à l'emploi, la sécurité et les loisirs, et doit profiter plus spécifiquement aux femmes et aux enfants.

3.2. Principaux défis

Les OMD constituent un véritable cadre d'intervention dans les pays en développement pour l'ensemble de la communauté des bailleurs de fonds et notamment pour la France. Le CICID a très récemment réaffirmé la prédominance des OMD dans la stratégie nationale de coopération.

Cette prédominance peut toutefois être difficile à percevoir par les acteurs extérieurs et ce pour diverses raisons.

D'une part, les intitulés des OMD ne couvrent pas la totalité des secteurs d'intervention de la France : en particulier l'énergie, les transports, la formation professionnelle non dédiée aux jeunes, les filières agricoles non alimentaires et n'impliquant pas les populations les plus pauvres, les secteurs bancaire et financier et les industries manufacturières sont exclus du périmètre *stricto sensu* des OMD. Pourtant, l'énergie est essentielle dans les questions de développement durable, la formation professionnelle est un élément de la lutte contre la pauvreté, etc... De fait, J. Sachs, directeur du Millenium Project, fait des travaux d'infrastructure dans le secteur de l'énergie et des transports l'une des principales politiques pour atteindre les OMD. Or la France dispose précisément d'une expertise reconnue dans ces secteurs.

Il conviendrait donc d'améliorer la lisibilité de la politique de coopération française afin de montrer dans quelle mesure elle contribue à la réalisation des OMD.

En outre, le même problème de lisibilité se retrouve du fait que la France finance des projets en réponse aux demandes formulées par les pays bénéficiaires. Or, si les OMD replacent le développement humain au cœur de l'approche du développement, ils ne s'opposent pas aux autres politiques de développement qui sont parfois jugés prioritaires par les bénéficiaires. Un projet de développement ne portant pas explicitement sur la réalisation des OMD y concourt pourtant tout à fait dans la plupart des cas.

Hors de ces questions de lisibilité politique, les défis futurs de la France vont consister d'une part à aider les pays bénéficiaires de son aide à mieux intégrer les OMD dans leurs politiques de développement et d'autre part à renforcer autant que faire se peut ses compétences dans les secteurs concernés par les OMD.

Enfin, la France se heurte au problème de la quantification des OMD, en particulier en amont de la mise en œuvre des stratégies et projets d'aide au développement. Les données qui devraient permettre la mesure des situations initiales sont rarement disponibles. Les efforts d'assistance entrepris par la France dans le domaine statistique sont importants : formation de statisticiens africains, appui décisif à la création d'Afristat, recherche et diffusion de nouveaux outils. Cependant, les ressources accordées par les pays africains à la collecte des données requises dans le cadre des OMD restent insuffisantes et trop centrées sur les indicateurs macro-économiques. Accorder un plus grand appui dans le domaine des statistiques sociales est donc nécessaire.

4. Réalisation des OMD 7 et 8

OMD 7 : Assurer un environnement durable

- Les actions de coopération française se fondent sur **trois axes d'intervention complémentaires** :
 - le soutien institutionnel pour une meilleure prise de conscience des enjeux, la mise en œuvre de politiques et projets appropriés, le renforcement de l'expertise scientifique et technique (40% des volumes d'APD engagés). C'est un rôle qui échoit en priorité à la France dans la ZSP, du fait de notre réseau d'assistance technique comme de l'importance de notre recherche scientifique tournée vers ces pays. L'insertion de l'environnement dans les priorités des stratégies des pays, avec les financements liés, reste cependant limitée.

- l'aide à la conception et à la mise en œuvre de politiques de gestion durable des ressources (forêts, pêche, développement rural) (28%). Répondant à une forte demande des pays, c'est l'objet principal des projets conduits par l'AFD, le FSP et en partie par le FFEM.
- Les actions spécifiques visant à la conservation de l'environnement (aires protégées) et à sa préservation (efficacité énergétique et énergies renouvelables) (32%). C'est la finalité principale des actions de FFEM et de bon nombre de projets du MAE et de l'AFD

➤ Le **volume global de notre aide** consacrée à l'environnement est en légère diminution depuis trois ans. Il atteint actuellement environ 180 M€an, soit au total 3% de l'APD française, dont 130M€en aide bilatérale, ce qui nous situe au 3^{ème} rang de l'OCDE, et 50M€en aide multilatérale. Il s'agit pour l'essentiel de notre importante contribution au Fond pour l'Environnement Mondial (FEM). Cette aide est à moitié affectée à la biodiversité, à 20% dans des action de lutte contre le changement climatique et 20% pour les actions de lutte contre la désertification. Les 10% restant sont affectés à des actions visant une meilleure gouvernance environnementale, la mise en œuvre du protocole de Stockholm, etc.

➤ En terme de **répartition géographique**, l'aide bilatérale française se concentre sur la ZSP (80%) et notamment sur l'Afrique. Les actions relatives à la biodiversité sont surtout menées en Afrique, tandis que les pays émergents bénéficient de celles relatives au climat.

➤ **Forêts :**

La Coopération française en Afrique tropicale humide s'est orientée vers la préservation de la forêt par la valorisation rationnelle et durable de ses ressources naturelles. Cette stratégie s'articule autour de trois volets :

- appui institutionnel au niveau régional et national : définition et mise en œuvre des politiques forestières nationales, appui aux structures régionales ;
- aménagement des forêts selon les principes de gestion durable et promotion de l'aménagement forestier des exploitations industrielles ; ce type d'intervention a, depuis une dizaine d'années, permis l'aménagement de 6 Millions d'hectares de forêts dans le bassin du Congo.
- valorisation de la recherche forestière et soutien à la formation et au transfert des connaissances.

Le FFEM prend en charge les coûts relatifs à la prise en compte de la biodiversité dans les différentes opérations d'un plan d'aménagement : inventaires de faune ou de flore, études d'impact ou de suivi - évaluation, gestion de la faune dans le cadre de l'aménagement, consommation de gibier sur les chantiers forestiers.

- *Le partenariat pour les forêts du bassin du Congo* : au sein de la ZSP, la zone de concentration de l'aide est le bassin du Congo. La France a pris l'engagement de contribuer à hauteur de 15 M€sur la période 2003-2005 pour l'appui institutionnel et le renforcement des capacités (ceci correspond à différents projets du FSP). De plus, le FFEM sera mis à contribution pour 5 M€et 30 M€pourrait être proposés par l'AFD sous forme de prêts en soutien aux aménagements forestiers. La première réunion de coordination de ce partenariat a eu lieu à Paris du 21 au 23 janvier 2003.

- *Le groupe de travail national sur les forêts tropicales*

Ce groupe a pour vocation de rassembler tous les acteurs publics et privés concernés : départements ministériels (affaires étrangères, écologie et développement durable, agriculture, finances), autres agences publiques (Office national des forêts, AFD, FFEM), instituts de recherche (CIRAD, IRD, Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la recherche agronomique, Muséum national d'histoire naturelle,...), collectivités locales, entreprises et organisations professionnelles (exploitation, transformation, négoce, vente/distribution), ONG environnementales et de développement, systèmes de certification forestière...

Il a pour tâche de mener une réflexion sur la politique française à l'international en matière de gestion durable des forêts tropicales humides. Il aura pour objectif l'élaboration d'un livre blanc sur la politique française en matière de forêts tropicales humides.

➤ **La lutte contre la désertification et la dégradation des terres :**

La désertification est à la croisée des problématiques de changement climatique, de préservation de la biodiversité, de gestion des ressources en eau, mais aussi de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire. L'accroissement continu et rapide de la population dans ces zones a entraîné une demande alimentaire croissante appelant une augmentation considérable de la production, qui s'est réalisée au prix d'une pression accrue sur l'espace sapant la productivité des terres, base du développement économique des populations les plus démunies, particulièrement dépendantes des ressources renouvelables : eau, sol, bois d'énergie, flore et faune,... Lutter contre la désertification, c'est lutter contre la pauvreté et contribuer à un développement durable, qui améliore les conditions économiques des populations de ces zones arides et semi-arides.

C'est pourquoi, dans les pays touchés par la désertification, notamment au Maghreb et dans le Sahel, l'AFD s'attache à promouvoir des projets s'attaquant à ce fléau sur trois axes : l'agro-écologie et la lutte contre la dégradation des sols, la gestion du couvert boisé ainsi que la gestion concertée des ressources agropastorales.

Concernant l'agro-écologie, un programme cofinancé par le MAE, le FFEM, le CIRAD et l'AFD a été lancé avec comme objectif de transférer et d'adapter dans 5 pays de la ZSP (Laos, Tunisie, Madagascar, Mali et Cameroun) les techniques maîtrisées à grande échelle (dizaines de millions d'hectares), notamment en Amérique du sud. Les solutions techniques ont été trouvées y compris avec des systèmes de culture qui demandent peu ou pas d'intrants, permettant de ne pas exclure les plus pauvres. Ce changement important dans la relation sols-plantes-systèmes de culture demande des efforts de formation des agriculteurs et des techniciens et doit s'inscrire dans l'évolution des systèmes agraires de ces zones rurales : problèmes fonciers, appropriation des techniques, accès aux intrants et commercialisation, formation,...

Les effets environnementaux de l'agro-écologie sont maintenant clairement perçus avec l'arrêt de l'érosion, la remontée de la matière organique des sols (donc du carbone séquestré) et la possibilité d'une alternative économique crédible à la défriche brûlis qui menace des zones de biodiversité. Il y a donc dans cet axe de travail, une possibilité très intéressante de concilier la mise en œuvre d'une convention internationale alliant développement économique et préservation de l'environnement.

➤ **Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)** a été créé en 1994 pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition. C'est un instrument bilatéral français, qui s'ajoute au mécanisme multilatéral que constitue le FEM.

Les domaines d'intervention du FFEM sont la protection de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec l'objectif de lutter contre le réchauffement terrestre, la protection des eaux internationales, ainsi que, depuis 2002, la dégradation des sols et les polluants organiques persistants.

Le FFEM intervient en appui de projets de développement économique et social ayant un impact en terme d'environnement mondial, dans un pays en développement ou en transition, en particulier dans la zone de solidarité prioritaire ; dans une démarche d'apprentissage et d'appui à des projets novateurs ou exemplaires ; en outil additionnel de l'aide extérieure française ; en cofinancement minoritaire ; à la demande et sous la responsabilité d'un des ses cinq partenaires institutionnels (le MINEFI, le MAE, le MEDD, le MRNT et l'AFD).

Sur la période 1991-2002, la participation de la France au FFEM s'est élevée à 134 M€ Il a été reconduit en 2003, pour une nouvelle phase de 4 ans, et à nouveau pour un montant de 67 M€. La pérennité de cet engagement financier, qui vient compléter une contribution annuelle de 41 M€ au FEM, souligne toute l'importance que la France attache à l'environnement. Ces ressources affectées au FFEM sont additionnelles de l'aide extérieure française et s'ajoutent à la contribution française au FEM. Au total, de 1994 à 2002, le FFEM a ainsi commencé ou achevé l'instruction de 106 projets, soit une capacité potentielle d'engagements

de 115,66 M€ 26 % portent sur l'effet de serre, 43 % sur la biodiversité, 16% mixte (forêts, effet de serre, biodiversité) et 15 % sur les eaux internationales. C'est en Afrique que sont situés 43 % des projets. Sur ces 106 projets, 94 ont été évalués et engagés pour un montant de 95,45 M€

Un audit de gestion a été effectué et les conditions ont été analysées par le Comité de pilotage du 24 mai 2002. L'audit indique que les rapports annuels du FFEM sont de qualité et certifiables. Il note que les frais de fonctionnement du FFEM s'élèvent à 8,5% du montant des projets engagés. Ce bon niveau de performance est à comparer à celui du FEM multilatéral compris entre 10% et 18%. L'amélioration continue du taux de décaissements sur les projets devra être poursuivie. En 2002, ce taux est de 25%, principalement pour deux raisons : l'une conjoncturelle liée à l'apprentissage de la première génération de projets, l'autre structurelle liée à la grande diversité des pays, des bénéficiaires concernés et des initiateurs français des projets financés.

Les défis à venir du FFEM seront de faire des projets de qualité, de capitaliser sur les thématiques, de mettre l'accent sur la communication, la visibilité, les cofinancements, et d'ouvrir de nouvelles « fenêtres », avec des ressources financières et humaines du Secrétariat du FFEM stabilisées. Ces défis sont traduits en actions à mener dans le "cadre de programmation stratégique" récemment adopté et que le secrétariat va mettre en œuvre. Ce cadre traitera du ciblage sectoriel et géographique des actions, de l'amélioration du cycle de projets (cadre logique, indicateurs de résultats et d'impacts), de la capitalisation (suivi - évaluation, séminaires de restitution, notes thématiques), des retours d'expériences, de la communication (participation active à des événements importants, site Internet...), du développement des partenariats (recherche, ONG, bailleurs...) et des cofinancements.



OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- APD

➤ Jusqu'à la dernière Revue par les pairs du CAD de l'OCDE, l'aide publique au développement (APD) française a suivi une évolution contrastée. La chute importante du niveau de l'aide entre 1999 [5,3 Mds € soit 0,39% du Revenu national brut (RNB)] et 2000 (4,5 Mds € soit 0,31% du RNB) est due principalement à la décision du CAD de revoir le périmètre des pays et territoires en développement, ce qui a conduit à l'exclusion de la liste huit pays et deux de nos Territoires d'outre mer (la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française).

Depuis 2002, l'APD française est en nette croissance. Cette tendance est la traduction concrète de l'engagement politique, pris par le Président de la République dès le Sommet de Monterrey sur le financement du développement, de porter progressivement le niveau de notre APD à 0,5 % du RNB en 2007, puis à 0,7% [objectif préconisé par l'ONU] en 2012. Ainsi, le montant de l'APD de la France a-t-il atteint le niveau de 5,8 Mds € en 2002 (soit 0,38% du RNB) et pourrait se porter en 2003 à 6,6 Mds €, soit 0,41% du RNB.

➤ La France entend ainsi prendre toute sa part dans la mise en œuvre du consensus de Monterrey, selon lequel les pays développés doivent augmenter le niveau et la qualité de leur aide, tandis que les pays en développement s'engagent à améliorer leur gouvernance politique et économique pour une meilleure efficacité de l'aide.

Nous sommes ainsi en avance sur l'engagement européen pris à Barcelone en mars 2002, suivant lequel l'effort collectif d'APD de l'Union Européenne (UE) doit atteindre 0,39% du RNB d'ici 2006, chaque État s'engageant à porter son APD à 0,33% de son RNB au minimum. De même, la France milite auprès de ses partenaires du G7 pour qu'ils s'engagent publiquement sur l'objectif de 0,7%. Notre pays reste, en terme d'effort relatif, le premier pays du G7, devant le Royaume Uni (0,31%), le Canada (0,28%) et l'Allemagne (0,27%).

La France ne se contente pas de cet engagement financier. Celui-ci est indissociable de l'effort mené pour la constitution de partenariats solides permettant la conduite de politiques de développement qui contribuent pleinement à la réalisation des OMD. Ainsi, la France a été l'un des pays à l'origine de l'initiative Fast track, qu'elle soutient fortement. Cette initiative est une première illustration de ce partenariat bailleurs-bénéficiaires autour de politiques sectorielles crédibles en lien avec les OMD.

➤ En 2002, 30% de l'APD bilatérale française a été destinée aux pays les moins avancés (PMA). Lors du CICID du 11 décembre 2002, il a été convenu que la France apporte un soutien accru aux PMA, dont les deux tiers sont situés en Afrique, confirmant en cela la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté. L'APD destinée aux PMA représente 0,077% du RNB en 2002, l'objectif étant d'y consacrer 0,15% du RNB. Ici encore, en ce qui concerne l'Afrique, l'effort financier de la France ne se conçoit que conjointement à son soutien vigoureux et constant au NEPAD.

- Accès aux marchés

Dans le prolongement des accords de Doha et des engagements des pays de l'OCDE à contribuer à l'accroissement de la capacité des PED à participer au système commercial international, un programme spécifique d'assistance technique pour le renforcement des capacités commerciales (PRCC) a été mis en place à partir de juin 2002². Ce programme est destiné à financer des actions de renforcement de capacités institutionnelles (aide à la préparation des positions de négociation des pays partenaires dans les instances internationales et multilatérales) et surtout **l'amélioration des capacités d'exportation au profit de 12 PED** d'Afrique et d'Asie du sud-est. Ce soutien aux capacités d'exportation se traduit en programmes incluant par exemple l'élaboration de politiques d'appellation d'origine, le renforcement de la qualité des produits agricoles et agro-industriels, la prise en compte de normes internationales etc. Ces actions peuvent conduire à la restructuration de filières agricoles, telle celle du coton en Afrique de l'Ouest.

Renforcer les capacités commerciales des PED - Cible 13 de l'OMD 8

- L'appui à la réforme du secteur cotonnier au Bénin: le projet portant sur la consolidation de l'organisation de la filière du coton béninois a comporté un important volet (pour un montant de 1,85 M€) **d'amélioration de la compétitivité** de la filière et de son positionnement face au marché mondial ;
- Le développement du secteur bancaire en milieu rural au Vietnam: soutien aux planteurs villageois de café et d'hévéa **destinés à l'exportation** ; accompagnement des filières de production par mécanismes de micro-crédit (20,25 M€) ;
- La confortation et la diffusion des techniques agro-écologiques à Madagascar : appui à la mise en place d'un réseau de contrôle agroécologique (1,56 M€) dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ;
- L'amélioration des productions animales (**dont une partie est destinée à l'exportation**) au Burkina Faso : renforcement des capacités des organisations professionnelles, renforcement de l'environnement sanitaire des élevages.

² Signature d'une convention entre la DREE et l'AFD portant sur 30 millions d'euros pour la période 2003-05

- Cible 15 : Soutenabilité de la dette :

La France est le premier contributeur à l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) avec un effort global de 12,686 milliards d'euros, auquel s'ajoute 255 millions d'euros de contribution au Fonds fiduciaire PPTE.

➤ Avant la mise en place de l'Initiative PPTE, la France avait déjà consacré un montant total de 10 milliards d'euros à des annulations de dettes effectuées dans un cadre multilatéral et bilatéral, à des pays pauvres très endettés, et à des pays éligibles aux seuls financements de l'AID³.

En Club de Paris, la France consacrera *in fine* 7,632 milliards d'euros aux traitements accordés aux pays PPTE.

➤ L'effort additionnel bilatéral français en faveur des PPTE représentera une contribution de 5,054 milliards d'euros :

- La France annule 1,185 milliard d'euros d'annulations de créances commerciales pré date butoir (Tokyo, 2000) et ce dès le point de décision (Yaoundé, 2001)
- La France est en train d'annuler 3,869 milliards d'euros dans le cadre d'un dispositif spécifique : les contrats de désendettement et de développement (C2D), qui sont un refinancement par dons des échéances dues au titre des créances d'APD pré et post date butoir des PPTE. Actuellement, 5 C2D sont en cours de réalisation en Ouganda, en Bolivie, au Mozambique, en Tanzanie et en Mauritanie.

Au total, le total des annulations de la France que la France a consenti ou consentira aux pays éligibles à l'Initiative PPTE est estimé à 12,7 milliards d'euros.

La France consacre également 255 millions d'euros au financement des annulations de dette accordées par les IFIs dans le cadre de l'initiative PPTE en contribuant au Fonds fiduciaire PPTE. Ce montant intègre la participation française au Fonds européen de développement. La France participera par ailleurs à la reconstitution des ressources de l'AID⁴ en 2004 qui permettra de financer le coût des annulations consenties par l'AID.

- Cible 17 : Développer l'accès aux médicaments à un prix abordable (OMD 8 cible 17) : La France souhaite renforcer l'appui aux politiques pharmaceutiques des pays et plus particulièrement leur permettre d'utiliser pleinement toutes les flexibilités offertes par les accords de Doha. Elle encourage le transfert de technologies et donc les investissements directs des pays développés dans les pays partenaires afin d'y développer la production de médicaments génériques, notamment d'anti-rétroviraux, dans un petit nombre de pays ciblés présentant les pré-requis nécessaires.

La question de l'accès aux médicaments est devenue une des clés des négociations commerciales multilatérales : cette question n'est cependant pas uniquement commerciale et la solution retenue dans le cadre de l'OMC – qui aura un fort impact sur le prix des médicaments dans les pays pauvres – devra être durablement accompagnée d'un effort de **financement des systèmes de santé** dans ces pays. Ces financements sont à trouver dans le cadre de **partenariats public-privés** associant des acteurs **locaux**.

La constitution d'un fonds médicaments au Mozambique - cible 17 de l'OMD 8

Dans le cadre de l'initiative PPTE, la France, , a versé en 2002, 1 million d'euros sur contrat désendettement-développement à un fond destiné au système de santé du Mozambique, pour faciliter **l'acquisition de médicaments** destinés à combattre les MST et le SIDA. Elle soutient également à hauteur de 14,5 millions d'euros un projet global d'accès aux soins et services de santé de base, dans la région de Cabo Delgado (nord du pays), **incluant l'accès aux médicaments pour les centres de santé en milieu urbain et rural** .

³ Agence Internationale du Développement : il s'agit du guichet de prêts concessionnels de la Banque mondiale.

⁴ Agence Internationale du Développement : il s'agit du guichet de prêts concessionnels de la Banque mondiale.

- **Cible 18 : lutter contre la fracture numérique :**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la fracture numérique, la France articule ses actions de coopération autour de quatre axes principaux:

- **Le renforcement de l'accès aux nouvelles technologies et à Internet**, en appuyant la mise en place de points d'accès publics à Internet, et en soutenant des initiatives visant à réduire les coûts de la bande passante internationale, notamment par la mise en place de points d'échanges Internet entre les différents fournisseurs d'accès ;
- **L'appui à l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire favorable**, en favorisant l'échange de bonnes pratiques, en organisant des séminaires sur les aspects juridiques du développement de la société de l'information et en appuyant les institutions régionales de gestion technique de l'Internet, qui sont des relais précieux pour une gouvernance plus décentralisée de ce médium;
- **La formation d'experts** des nouvelles technologies dans les pays du Sud, et la valorisation de leur expertise au sein de projets Sud-Sud ;
- L'appui à la **production de contenus locaux** favorisant la diversité culturelle et linguistique sur Internet.

5. Priorités et actions dans la perspective de 2015

Avant même que tous les bilans des actions menées depuis 2000 en faveur des OMD soient dressés, et que leurs résultats soient analysés, il est manifeste que la communauté internationale doit se mobiliser pour définir des priorités claires et mettre en œuvre des actions crédibles pour lutter contre la pauvreté et favoriser une répartition plus équitable du bien-être.

Dans ce contexte, les priorités et actions de la France peuvent se structurer autour d'un nombre réduit de préceptes simples mais ambitieux.

1. **Les OMD**, malgré leur légitimité et leur importance, **ne peuvent à eux seuls épuiser le spectre de l'aide au développement**. Si les stratégies de coopération des bailleurs bilatéraux et multilatéraux doivent s'adapter pour accorder toute leur place aux Objectifs du Millénaire, d'autres aspects essentiels du développement ne peuvent être oubliés. Ainsi, la France souhaite consacrer une part significative de son action à la définition, à la protection et à la diffusion des bénéficiaires des **Biens publics mondiaux**. La paix et la sécurité, la stabilité financière internationale, l'insertion dans le commerce mondial, la lutte contre les changements climatiques et contre les pandémies, l'accès aux savoirs sont des bases indispensables au développement, qui doivent s'articuler autour de la poursuite des OMD. C'est pourquoi la France, avec la Suède, a décidé de mobiliser un **groupe d'experts** sur ces sujets. Leur rapport sera rendu en 2005 et il serait souhaitable que leurs recommandations fassent l'objet de débats entre les bailleurs et les bénéficiaires de l'aide et donneront lieu à des actions décisives dans l'intérêt général des Etats.

2. **La poursuite des OMD suppose un fort soutien à la croissance économique** des pays en développement. Sans activer la spirale vertueuse de la production de richesse, de l'augmentation simultanée de l'investissement et de l'épargne internes, les actions sociales sont condamnées à être sans cesse répétées, sans que les projets mis en œuvre puissent devenir autonomes. Le premier des OMD, **réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim**, renvoie à la poursuite d'une série d'**objectifs de nature économique** et à la mise en place de programmes adéquats, notamment de soutien aux PME, au micro crédit, d'appui aux initiatives locales. Plus largement, les Objectifs du Millénaire ne seront pas atteints sans une très forte mobilisation de l'ensemble des bailleurs pour le **renforcement des capacités économiques et institutionnelles**. Cette politique, qui conditionne la liquidation des crédits d'aide, est un préalable à la défense des OMD et des Biens publics mondiaux, et un corollaire à la notion d'appropriation.

3. Le renforcement des capacités d'absorption permet seul d'appréhender de manière crédible **l'augmentation du montant global de l'aide** versée aux pays en développement. Parallèlement au suivi de ce renforcement dans les pays bénéficiaires de l'aide, la France continue de défendre le consensus de Monterrey qui vise l'objectif de 0,7% du RNB des bailleurs mondiaux consacré à l'aide en 2012. Le Président de la République française a de nombreuses fois rappelé son engagement à cet égard, avec l'objectif intermédiaire de 0,5% en 2007. Pour cela, la France est convaincue qu'il faut **chercher et utiliser de nouvelles sources de financement de l'aide**. Elle souhaite la mise en œuvre de la **Facilité de financement internationale**. Elle est pionnière, avec d'autres pays tels que le Brésil, le Chili ou l'Espagne, dans la réflexion sur des **assiettes nouvelles de taxation internationale**. Cette réflexion, qui suscite un débat nourri entre tous les spécialistes des sujets en cause – économie, fiscalité, développement -, donne désormais naissance à des propositions crédibles. A New York le 20 septembre 2004, le Président Chirac et le Président Lula ont présenté des pistes sérieuses dans ce sens. La France aura besoin de l'aide d'autres partenaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, pour défendre dans les enceintes internationales la mise en œuvre des dispositifs innovants pour accroître l'aide.

4. Comme l'a rappelé le Président du Nigeria lors du conseil d'administration du PNUD en septembre 2004, «l'Afrique est un continent en voie de non réalisation des OMD». Dans ce contexte, la France souhaite **maintenir la part prépondérante de l'Afrique dans l'aide au développement**, et au sein des pays africains, aider en priorité les **pays les moins avancés**. Elle encourage vivement ses partenaires européens à maintenir les crédits de l'actuel Fonds Européen de Développement à un niveau au moins égal à 0,03% du RNB de l'Union, et à cibler les crédits des programmes transversaux d'aide sur les défis africains. Cette priorité géographique indispensable doit s'accompagner d'**une adaptation de nos méthodes de coopération en fonction de la capacité des Etats à gérer l'aide internationale**. L'introduction de critères de performance pour l'allocation de notre aide s'inscrit dans les principes fondateurs du NEPAD, dans une logique de partenariat.

5. En effet, les OMD ne seront pas atteints par une stratégie uniforme, mais par le **traitement singulier et différencié des problèmes de développement** de chaque région du monde. Le terme de région est employé à dessein car les interdépendances entre les pays nécessitent l'intégration d'une **approche régionale** dans les stratégies des bailleurs. Mais chaque bénéficiaire fait aussi face à des problèmes de développement qui lui sont propres, et qui s'inscrivent dans un contexte unique. Dans les **pays les moins avancés** ou dans les **pays en sortie de crise**, l'attention doit souvent être portée sur les besoins de base des populations et sur l'appui institutionnel, afin améliorer le niveau de performance du pays et lui permettre d'avoir accès aux financements internationaux. Tous les instruments de l'aide doivent être mobilisés selon les besoins des pays bénéficiaires. Dans les pays qui bénéficient de ratio d'endettement faible, l'utilisation d'une épargne nationale peut être facilitée par des prêts plus ou moins concessionnels selon les cas, sans que leur concessionnalité ne fragilise les structures financières du pays. Plus généralement, il semble que les **pays émergents**, puissances régionales ou puissances d'ancrage économique, doivent faire l'objet d'un soutien idoine apporté par les bailleurs internationaux.

6. Dans le but de favoriser la réalisation des OMD, la France défend le **dialogue** avec les pays partenaires, pour accroître l'**appropriation** des projets cofinancés par les donateurs. Elle veillera pour son aide bilatérale à élaborer des documents cadres de partenariat (DCP). Ceux-ci, associant l'ensemble des acteurs publics de l'aide française, seront préparés localement en étroite collaboration avec les autorités locales. En Afrique, ces documents seront établis en conformité avec les principes du NEPAD. Pour rendre possible une plus grande **coordination et complémentarité** entre les bailleurs, ces DCP, d'une durée de 3 ans, seront établis en cohérence avec les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté mis en place par les Etats et les Documents stratégiques - pays élaborés par la Commission européenne. Ils devront ainsi permettre à la France de participer à l'effort engagé d'**harmonisation des pratiques** des bailleurs de fonds. Les DCP préciseront les secteurs - en nombre limité pour chaque pays - sur lesquels les moyens de la coopération française sont concentrés. Les 30 premiers DCP devraient être opérationnels à l'été 2005. Ils seront rendus publics dès leur adoption définitive.

6. Conclusion.

Premier pays donateur en termes de part de RNB parmi les membres du G7, la France, avec une aide de 6,6 milliards d'euros en 2002 soit 0,41% de son RNB, se situe en avance sur les engagements européens pris à Barcelone en 2002 de porter l'APD des Etats membres à 0,39% d'ici à 2006. La France a par ailleurs réaffirmé son objectif d'atteindre un ration d'APD sur RNB égal à 0,5% en 2007 et 0,7% en 2012.

Cette montée en puissance quantitative s'accompagne d'un effort soutenu de modernisation des pratiques et des instruments de l'aide, dans un esprit de partenariat, un souci d'efficacité, et avec la détermination de prendre toute sa part dans la réalisation des OMD.

La France est convaincue que la poursuite des OMD passe par un engagement fort de la communauté internationale en faveur d'objectifs intermédiaires clairs :

- une forte augmentation de l'aide au développement *via* l'utilisation de nouveaux moyens de financement ;
- une priorité réaffirmée en faveur des pays les plus pauvres, et en particulier en Afrique ;
- une meilleure prise en compte des défis en matière de lutte contre la faim ;
- une volonté partagée d'éradiquer le fléau du VIH/SIDA et des maladies transmissibles ;
- des actions d'envergure menées pour étendre l'accès à l'ensemble des biens publics mondiaux ;
- une concertation rapide pour obtenir une meilleure coordination des bailleurs et une plus grande appropriation des financements de l'aide par les bailleurs.
- le traitement différencié de l'aide selon les pays, avec une importance particulière accordée à la promotion de la croissance économique, par l'insertion dans le commerce mondiale et l'appui aux structures locales.